

15.01.2003 – 08:00 Uhr

Parcs naturels et parcs paysage pour ou contre le tourisme?

Berne (ots) -

La Fédération suisse du tourisme FST se prononce en faveur de la sauvegarde de la nature et du paysage. L'idée de la création de parcs naturels et de parcs paysage est par principe approuvée. Toutefois, la révision de la loi prévue présente un certain nombre de lacunes. C'est ainsi par exemple que l'utilisation à des fins touristiques des nouveaux programmes de parcs n'est pas claire. La FST s'oppose expressément à la tendance de placer la Suisse sous protection généralisée et de créer des zones auxquelles l'homme et, partant, les touristes, n'auraient pas accès.

La nature et le paysage font partie des principales ressources touristiques de notre pays, des ressources qu'il convient de préserver. Le développement de ces ressources est d'une importance vitale pour l'avenir de l'économie touristique. C'est pourquoi la Fédération suisse du tourisme FST se prononce en faveur de la sauvegarde de la nature et du paysage. L'idée de la création de parcs naturels et de parcs paysage est donc par principe soutenue.

En rapport avec l'utilisation à des fins touristiques des nouvelles zones de parcs et de leurs zones environnantes, de nombreuses questions sont encore en suspens. Les répercussions de cette révision de la loi sur les offres touristiques et leur utilisation ne sont pas identifiables. C'est surtout dans le secteur des zones entourant les parcs nationaux et dans le domaine des parcs paysage qu'il y a lieu d'examiner si les sports d'hiver ou autres activités telles que le golf et le VTT peuvent faire partie intégrante d'une exploitation proche de la nature. La FST part dans tous les cas du principe que les infrastructures touristiques existantes doivent être intégrées dans le nouveau programme de parcs.

Par ailleurs, la terminologie doit impérativement être adaptée aux désignations existantes qui ont cours sur le plan international. Cela étant, il y a lieu de tenir compte du fait que les désignations utilisées exercent une influence importante sur la commercialisation. La terminologie doit être facile à comprendre pour les touristes.

Dans l'intérêt du nouveau label des parcs projeté, la Fédération suisse du tourisme exige sa coordination avec le label de qualité pour le tourisme suisse. Aucun risque de doublon ne doit subsister pour les institutions concernées.

Contact:

Judith Renner-Bach
Directrice de la Fédération suisse du tourisme
Tél. +41/31/307'47'47
mailto:judith.renner-bach@swisstourfed.ch
[002]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002561/100459269> abgerufen werden.